

Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne

Place de l'Hôtel de Ville

01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Tél : 04 74 55 04 33

Mail : mairie@chatillon-sur-chalaronne.org

Site : chatillon-sur-chalaronne.fr

Facebook : Ville de Châtillon sur Chalaronne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 01 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 23 février, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents: M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD
M. MORIN - Mme CARLOT-MARTIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme
RAVOUX - Mme SOUPE - Mme ROBIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE
MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. LEGRAS -
Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT

Ont donné un Pouvoir :

Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme CARLOT-MARTIN

M. DI CARLO représenté par M. MARTINON

Mme COUTURIER représentée par Mme BIAJOUX

Mme FETTET-RICHONNIER représentée par M. JACQUARD

Mme ROUSSEL représentée par M. PERREAULT

M. JANNET représenté par M. LEGRAS

Mme BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 25 janvier 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (27 pour)

Approbation du compte rendu du 09 février 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (27 pour)

Rapport n°1 : Compte administratif 2020 / Budget général / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN pour la présentation du compte administratif 2020 du budget général, lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à 6 122 887.75 €uros, y compris les opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 se sont élevées à 7 942 019.96 Euros (y compris l'excédent de fonctionnement 2019 s'élevant à 379 334.55 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2020	BUDGET 2020	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 279 250.00	1 781 339.63
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 638 000.00	2 417 553.24
014	Atténuations de produits	2 849.00	2 849.00
22	Dépenses imprévues	49 651.00	0
65	Autres charges de gestion courante	1 019 300.00	861 733.79
66	Charges financières	433 856.70	344 413.34
67	Charges exceptionnelles	9 500.00	8 464.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	401 500.00	706 534.47
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 122 887.75

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2020	BUDGET 2020	Titres émis
002	Excédent de fonctionnement	379 334.55	379 334.55
013	Atténuations de charges	120 000.00	97 579.11
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	304 000.00	195 022.61
73	Impôts et Taxes	5 587 850.00	5 681 383.81
74	Dotations et participations	994 692.00	1 042 146.98
75	Autres produits de gestion courante	168 000.00	148 256.80
77	Produits exceptionnels	43 000.00	323 403.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000.00	74 893.02
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 942 019.96

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 4 625 014.61 Euros (y compris l'excédent d'investissement s'élevant à 94 899.39 Euros) et les recettes à 4 660 385.03 Euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement:

Chapitre	Dépenses d'investissement 2020	Mandats émis
	Déficit d'investissement	94 899.39
20-21-23	Total des dépenses d'investissement	672 325.94
27	Autres immobilisations financières	51 337.67
16	Emprunts et dettes	3 731 558.59
040	Opérations d'ordre entre sections	74 893.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 625 014.61

Chapitre	Recettes d'investissement 2020	
13	Subventions reçues	57 946.05
16	Refinancement de dettes	2 572 345.74
10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	1 312 651.53
040	Amortissement des immobilisations	706 534.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 660 385.03

Les restes à réaliser au 31/12/2020 s'élèvent à 100 509.96 € en dépenses et 36 640.00 € en recettes dont le détail est le suivant :

Dépenses :

Opérations	Libellés	Reports
491	Aménagement arboretum	821.70
546	Informatique	6536.40
580	Petit outillage services techniques	13273.28
585	cimetière	13 820.00
590	Terrain de tennis	7 188.00
593	Programme voirie 2019	20 708.40
596	Bornes électriques	1 474.58
599	Aménagements mobilier urbain 2020	11 041.20
600	Divers Bâtiments 2020	20 696.40
604	Voirie avenue Foch	4 950.00
	TOTAL DEPENSES	100 509.96

Recettes :

Opérations	Libellés	Reports
590	Subvention terrain de tennis	36 640.00
	TOTAL RECETTES	36 640.00

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- **un excédent en section de fonctionnement de 1 819 132.21 Euros à affecter au budget primitif 2021**
- **un excédent en section d'investissement de 35 370.42 Euros.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur MORIN et le service comptable pour tout le travail effectué. Effectivement, cela fait plusieurs années que la Commune revoit ses dépenses à la baisse. 2020 est une année particulière et nous ne retrouverons pas de tels résultats dans les prochaines années. L'équipe va continuer cet effort au niveau économique.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame D'ALMEIDA.

« Juste une précision concernant les restes à réaliser dans le tableau que nous avons, la colonne de droite « restes à réaliser » correspond-elle à la différence entre les montants prévus et les montants ordonnancés ? En est-il de même pour les recettes ? »

Monsieur le Maire demande à Madame ROBILLARD de donner un éclairage technique.

« Il y a le budget primitif et les décisions annexes puis les crédits consommés mais la différence ne représente pas systématiquement la somme des restes à réaliser. Les restes à réaliser sont les dépenses qui sont engagées dans notre comptabilité au 31 décembre. Les tableaux des restes à réaliser ont été validés par la Trésorerie ».

Madame D'ALMEIDA : « Je comprends bien. Par contre, il y a des lignes à zéro qui ont un reste à réaliser positif dans le tableau ».

Monsieur le Maire : « Oui car les demandes de subventions ont été faites en 2020 ».

Monsieur LEGRAS : « Je suppose que la subvention ou la compensation Vert Marine fait partie du budget général. Cette année 2020, du fait des conditions de fermeture administrative. Avons-nous la même somme ou a-t-elle été réduite »?

Monsieur MORIN : « Pour cette année, ce sera la même. Il n'y a pas possibilité de diminuer le montant ».

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant** que M. le Maire sort de la salle au moment du vote
- **Approuve à l'unanimité (27 voix pour)** le compte administratif 2020 du budget général ci-dessus détaillé.

Rapport n°2 : Compte administratif 2020 / Budget annexe de l'assainissement / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN pour la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe d'assainissement, lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 333 828.73 €uros et les recettes à la somme de 916 774.97 €uros (y compris l'excédent de fonctionnement 2019 s'élevant à 502 900.15 €uros).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2020	BUDGET 2020	Mandats émis
011	Charges à caractère général	187 100.00	122 765.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000.00	9 794.57
66	Charges financières	7 360.00	7 223.98
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0
042	Amortissements	197 770.23	194 044.62
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			333 828.73
Chapitre	Recettes de fonctionnement 2020	BUDGET 2020	Titres émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00	390 856.45
74	Dotations et participations	0	15 000.00
75	Autres produits de gestion courante	260.00	7 860.37

042	Opérations d'ordre de transfert entre section	200.00	158.00
002	Excédent fonctionnement 2019	502 900.15	502 900.15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			916 774.97

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 126 542.00 €uros et les recettes à la somme de 696 096.49 €uros (y compris l'excédent d'investissement 2019 s'élevant à 343 358.87 €uros).

Vue d'ensemble de la section d'investissement:

Chapitre	Dépenses d'investissement 2020	Mandats émis
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	158.00
16	Emprunts et dettes	34 710.27
21-23	Opérations d'investissement	91 673.73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 542.00

Chapitre	Recettes d'investissement 2020	Titres émis
13	Subventions d'investissement	113 871.00
10	FCTVA	44 822.00
040	Amortissement des immobilisations	194 044.62
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		352 737.62

Les restes à réaliser au 31 décembre 2020 s'élèvent à 404 907.50 €uros en dépenses et 90 560.00 €uros en recettes dont le détail est le suivant :

Dépenses :

Opérations	Libellés	Reports
78	Schéma directeur gestion des EP	11 150.40
85	Mise en séparatif réseau EU 2019	480.00
86	Nouvelles station d'épuration	358 119.60
87	Réhabilitation eaux usées 2020	26 792.00
88	Mise à jour réseau eaux usées 2020	8 365.50
	TOTAL DEPENSES	404 907.50

Recettes :

Opérations	Libellés	Reports
78	Schéma directeur gestion des EP	27 500.00
82	PPI renouvellement canalisation EU 2018	63 060.00
	TOTAL RECETTES	90 560.00

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- **un excédent en section de fonctionnement de 582 946.24 €uros à affecter au budget primitif 2021**
- **un excédent en section d'investissement de 569 554.49 €uros.**

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant** que M. le Maire sort de la salle au moment du vote
- **Approuve à l'unanimité (27 voix pour)** le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement ci-dessus détaillé.

Rapport n°3 : Compte administratif 2020 / Budget annexe de l'eau / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN pour la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau, lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 108 421.87 Euros et les recettes à la somme de 649 678.54 Euros (y compris l'excédent de fonctionnement 2019 s'élevant à 489 502.44 Euros).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2020	BUDGET 2020	Mandats émis
011	Charges à caractère général	16 100.00	1 688.34
042-04	amortissements	109 853.63	106 733.53
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			108 421.87

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2020	BP + DM 2020	Titres émis
002	Excédent fonctionnement 2019	489 502.44	489 502.44
70	Ventes d'eau	150 000.00	159 560.79
042	amortissements	700.00	615.31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			649 678.54

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 24 328.32 Euros et les recettes à la somme de 302 191.80 Euros (y compris l'excédent d'investissement 2019 s'élevant à 195 458.27 Euros).

Vue d'ensemble de la section d'investissement:

Chapitre	Dépenses d'investissement 2020	Mandats émis
040	amortissements	615.31
21- 23	opérations	23 713.01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 328.32

Chapitre	Recettes d'investissement 2020	Titres émis
001	Excédent investissement 2019	195 458.27
040	Amortissements	106 733.53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		302 191.80

Le reste à réaliser au 31 décembre 2020 s'élèvent à 179 647.48 Euros en dépenses concernant le programme d'eau potable 2020.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- **un excédent en section de fonctionnement de 541 256.67 Euros**
- **un excédent en section d'investissement de 277 863.48 Euros.**

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant** que M. le Maire sort de la salle au moment du vote
- **Approuve à l'unanimité (27 voix pour)** le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau ci-dessus détaillé.

Rapport n°4 : Compte administratif 2020 / Budget annexe du camping / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN pour la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe du camping , lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 81 809.51 Euros et les recettes à la somme de 79 068.02 Euros (y compris l'excédent de fonctionnement 2019 s'élevant à 1 340.11 Euros).

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- les charges à caractère général : 36 019.92 Euros.
- les charges de personnel : 33 648.16 Euros.
- les charges financières : 654.90 Euros.
- Les dotations amortissements : 11 486.53 Euros.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- Les produits de services : 48 948.26 Euros
- La taxe de séjour : 2 174.13 Euros
- Dotations et participations: 23 000.00 Euros
- Produits exceptionnels : 3 605.52
- Excédent de fonctionnement 2019 : 1 340.11 Euros

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2020 se sont élevées à la somme de 13 763.98 Euros.
- les recettes se sont élevées à la somme de 26 008.45 (y compris l'excédent d'investissement s'élevant à 14 521.92 Euros)

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- **un déficit en section de fonctionnement de - 2 741.49 Euros**
- **un excédent en section d'investissement de 12 244.47 Euros.**

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant** que M. le Maire sort de la salle au moment du vote
- **Approuve à l'unanimité (27 voix pour)** le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau ci-dessus détaillé.

HYPOTHESES D'AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2021

Possibilité d'affectation du résultat 2020 Budget Principal de la Commune 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	6 122 887.75	7 562 685.41	1 819 132.21
Report exercice N-1		379 334.55	
Section d'Investissement	4 530 115.22	4 660 385.03	35 370.42
Report exercice N-1	94 899.39		
Restes à réaliser à reporter en N+1	100 509.96	36 640.00	- 63 869.96

Propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 1 819 132.21 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 1 200 000.00 €
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 619 132.21 €.

Possibilité d'affectation du résultat 2020 Budget Assainissement 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	333 828.73	413 874.82	582 946.24
Report exercice		502 900.15	
Section d'Investissement	126 542.00	352 737.62	569 554.49
Report exercice N-1		343 358.87	
Restes à réaliser à reporter en N+1	404 907.50	90 560.00	314 347.50

Propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 582 946.24 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 476 946.24 €
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 106 000.00 €.

Possibilité d'affectation du résultat 2020 Budget de l'Eau 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	108 421.87	160 176.10	541 256.67
Report exercice N-1		489 502.44	
Section d'Investissement	24 328.32	106 733.53	277 863.48
Report exercice N-1		195 458.27	
Restes à réaliser à reporter en N+1	179 647.48		179 647.48

Propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de fonctionnement soit un montant de 541 256.67 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 150 000.00 €
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 391 256.67 €.

Possibilité d'affectation du résultat 2020 Budget Camping

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	81 809.51	77 727.91	- 2 741.49
Report exercice N-1		1 340.11	
Section d'Investissement	13 763.98	11 486.53	12 244,47
Report exercice N-1		14 521.92	

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Le déficit de fonctionnement soit un montant de - 2 741.49 € est affecté au compte 002.

Rapport n°5 : Compte de gestion 2020 / Budget général et Budgets annexes / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN, lequel indique qu'après avoir vérifié que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés, M. le Maire vous propose d'approuver les comptes de gestion du receveur de Châtillon-sur-Chalaronne, au titre de l'exercice 2020, pour le budget de la Commune et les budgets annexes Eau, Assainissement et Camping.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité (27 voix pour)** les compte de gestion 2020 du budget général et des budgets annexes : assainissement, eau et camping.

Rapport n°6 : Débat d'orientation budgétaire 2021 / Budget général et Budgets annexes / Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN, qui en sa qualité d'adjoint au Maire, chargé des finances, présente une analyse de la situation financière de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne au terme de l'exercice 2020 ainsi que les orientations budgétaires qui prévaudront à la mise en œuvre du budget primitif de l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, eau, camping, cinéma et gendarmerie).

Dans ce cadre, il commente le contenu de la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation à cette séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le DOB porte sur des objectifs, et non sur des propositions budgétaires précises. Les trois années qui viennent – 2021, 2022, 2023 – auront des marges de manœuvre étroites et la Collectivité reste vigilante, compte tenu du manque de visibilité induit par l'État, et l'économie actuelle du fait de cette pandémie mondiale.

Concernant la fiscalité pour 2021, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts sur la commune de Châtillon depuis sept ans.

L'État a mis en place la division par deux des impôts fonciers de l'industrie applicable cette année 2021, ce qui va toucher notamment les grosses entreprises.

Concernant la taxe foncière, l'État a mis en place la suppression de la part départementale, à compter de 2021, transférée aux communes.

Mise en place également d'un coefficient correcteur pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Les communes se verront, donc, transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2020 par le Département sur leur territoire.

Pour le Département de l'Ain, le taux est de 13,97 %, qui viendra donc s'additionner au taux communal de 17,70%. Soit un taux global de 31,67 % pour la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne. Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de taxe foncière bâtie qui ne coïncidera pas forcément à l'euro près au montant de la taxe d'habitation perdue.

Des communes pourront être surcompensées en récupérant plus de taxe foncière bâtie qu'elles n'auront perdu de taxe d'habitation, et d'autres pourront au contraire être sous-compensées. La situation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit taxe d'habitation perdu.

En investissement, nous poursuivons la mutualisation des investissements et la recherche de subventions pour les nouveaux équipements. Utilisation de programmes pluriannuels d'investissement pour les équipements porteurs et structurants sur le plan communal, patrimonial, sportif, environnemental, éducatif, social, et aussi l'économie locale. Continuité

de la rénovation du patrimoine châillonnais, que ce soit sur les bâtiments, la voirie, notamment la sécurisation des entrées de ville, l'éclairage.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FROMONT qui rappelle sa demande lors de la commission finances à savoir :

Des précisions sur la différence sur le montant des travaux concernant le terrain synthétique.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de calcul de TVA ainsi que quelques travaux supplémentaires. C'était un prévisionnel qui a donc été élargi.

Monsieur FROMONT constate qu'il y a une légère augmentation de la prévision sur la taxe foncière/taxe d'habitation de 5 000 € par rapport au réalisé 2020.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une inconnue sur l'augmentation des bases. Il y a quand même une petite progression du foncier, malgré tout, des constructions se sont mises en place, donc il devrait quand même y avoir une petite évolution logique de la recette.

Madame D'ALMEIDA demande au même titre, à combien s'est montée la DGF 2020. La prévision était de 191 000 € environ.

Monsieur MORIN précise qu'elle s'est élevée à 171 000 €.

Monsieur le Maire dit que le même montant a été inscrit en 2021. Il rappelle qu'en 2012, la DGF était de 1,2 million.

Monsieur FROMONT revient sur la fiscalité et demande quelle est la vision sur l'ensemble de la mandature.

Monsieur le Maire : *« Les chiffres qui seront communiqués fin mars donneront la tendance. Si, malheureusement, il fallait augmenter les impôts de manière raisonnable, nous le ferions. A un moment donné, si on n'investit pas, si on ne réalise pas certaines choses, c'est négatif ».*

Monsieur FROMONT : *« C'est exactement cela. Ce n'est pas forcément souhaitable, d'augmenter la fiscalité, mais pour autant, si cela est nécessaire pour un investissement ou un projet, il faut le faire. Il faut une communication claire vers les citoyens ».*

Monsieur le Maire : *« Complètement. Nous avons un certain nombre de projets, de gros projets structurants que vous connaissez, plus d'autres, notamment la place des Halles. Des projets qui peuvent être étalés dans le temps »*

Monsieur FROMONT : *« Les projets peuvent être financés, par ailleurs, par des subventions, ce que nous faisons puisque nous votons régulièrement depuis le début de la mandature ».*

Monsieur le Maire : *« Nous avons un tableau jusqu'en 2026 de différents projets prévus, que nous vous présenterons. C'est le reflet de notre programme sur lequel nous avons été élus, mais il faut rester extrêmement prudent. C'est bien d'avoir des projets, mais il faut pouvoir les réaliser ».*

Monsieur MORIN : *« Nous travaillons avec vous, mais nous sommes quand même obligés de préparer en amont pour présentation en commission finances. Nous allons faire un PPI et vous en serez informé. Nous en discuterons ensemble »*

Monsieur le Maire : « *Il ne faut pas raisonner uniquement par rapport à la Communauté de Communes. Nous devons raisonner « Commune » dans cette instance* ».

Monsieur FROMONT demande qu'une commission finances soit prévue avant la réunion du conseil municipal.

Monsieur FROMONT : « *Sur 2021, il ne serait pas opportun, vu le contexte sanitaire que nous vivons, d'isoler un budget spécifique d'action sociale ou de soutien spécifique Covid. Ce budget pourrait être utilisé de différentes manières en soutien, encore une fois, à l'action sociale auprès de nos concitoyens* ».

Monsieur le Maire : « *Le budget existe déjà, cela s'appelle le CCAS.* »

Madame BIAJOUX précise que des actions sont mises en place régulièrement, sur lesquelles il n'y a pas forcément de communication grand public, puisque ce sont des actions ponctuelles en direction de personnes particulières, ce qui demande une certaine discrétion.

Concernant la gendarmerie, Madame D'ALMEIDA demande ce que va devenir le bâtiment actuel ?

Monsieur le Maire : « *Il y a plusieurs options, sachant que l'immeuble en tant que tel est amianté de manière très importante. Ce sera soit un bailleur, soit un promoteur, soit une autre proposition, nous verrons à ce moment-là. Ce tènement de 6000 m² est constructible. Il faut donc être très vigilant* ».

Monsieur PERREAULT : « *Quand l'immeuble s'est construit près de Carrefour, nous avons fait un appel à projets auprès des promoteurs. Compte tenu de la conjoncture, nous n'aurons pas de mal à vendre ce terrain* ».

Rapport n°7 : Création d'emplois saisonniers espaces verts, musée, voirie, camping / Approbation

M. le Maire cède la parole à M.PERREAULT qui explique que compte tenu des besoins saisonniers 2021, il est proposé la création des emplois contractuels suivants :

Service Espaces Verts :

- 2 agents contractuels à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique.

Service Voirie :

- 1 agent contractuel à temps complet du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique.
- 1 agent contractuel à temps complet du 1^{er} mai au 30 juin 2021 pour le traçage. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique.

Service Musée :

- 1 agent contractuel à temps complet d'une durée de 35 heures par semaine, du 1^{er} avril 2021 au 19 octobre 2021. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine.
- 1 agent contractuel à temps incomplet d'une durée de 26 heures par semaine, du 1^{er} avril 2021 au 19 octobre 2021. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine.

Service Camping :

- 2 agents contractuels à temps complet rémunérés sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe du 29 mars 2021 au 06 octobre 2021.
- 1 agent contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021, sachant que cette période sera scindée en trois contrats.

M. le Maire propose d'approuver la création des emplois contractuels ci-dessus énoncés.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix pour) :**

- **Approuve** la création des emplois contractuels comme ci-dessus énoncés.

Rapport n° 8 : Petites villes de demain » / Autorisation de signature de la convention d'adhésion entre l'Etat, les Communes et la Communauté de Communes de la Dombes

Dans le cadre de « Petites villes de demain » une réunion de lancement de l'étude menée par l'Institut d'Urbanisme de Lyon a eu lieu dernièrement à la Communauté de Communes en présence de la DDT, des étudiants et des Maires.

Madame la Préfète du Département de l'Ain doit venir le 16 Mars pour la signature officielle de la convention d'adhésion entre l'Etat, les 4 Communes et la CCD.

C'est pourquoi Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion pour ce projet « Petites villes de demain »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame D'ALMEIDA : « *Donc, l'ingénieur sera là pour aider les quatre communes à trouver des financements pour chacun des projets. Par contre, pour la réalisation de notre projet est ce que nous savons comment le mettre en place* »?

Monsieur le Maire : « *Des projets comme le nôtre ont déjà été développés en France. Nous avons le cahier des charges. Nous sommes notamment en contact avec une personne à La Villette qui nous a communiqué l'ensemble des documents. L'ingénieur nous aidera pour la demande de subvention (la DRAC ou autres, et des autres fondations)* ».

Madame D'ALMEIDA : « *Les 25 % restants à charge pour payer l'ingénieur seront ils divisés entre les quatre communes à part égale* »?

Monsieur le Maire : « *J'aurais préféré que l'ingénieur soit spécialisé en urbanisme pour mes autres collègues. Nous avons beaucoup d'interrogations* »

Monsieur PERREAULT précise que le reste à charge des 25 % du salaire de l'ingénieur est pour la Communauté de Communes.

Madame D'ALMEIDA demande quel est l'intérêt maintenant de signer cette convention?

Monsieur le Maire : « *Les subventions sont à hauteur de 80 %. Le montant du projet est à hauteur de 50 000 € pour l'instant. Mais nous voulons aussi être accompagnés complètement sur le fonctionnement. L'investissement est une chose et le fonctionnement une autre. Il faudra également une personne pour animer ces expositions* ».

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix pour)** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le projet « Petites villes de demain » lors de la venue de Madame la Préfète.

Rapport n° 9 : Travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable des travaux Avenue Foch - Route du Colombier et les Alberts / Approbation et Demande de subvention après de l'Agence de l'eau.

La Commune de Châtillon-sur-Chalarnonne a pour projet des travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable Avenue Foch – Route du Colombier et les Alberts.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Agence de l'eau.

L'opération est estimée à la somme de 205 600.00 € HT soit 246 720.00 € TTC

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant:

Sources	Libellé	Montant	Taux
autofinancement		102.800.00 €	
Sous total		102 800.00 €	
Subvention	Agence de l'eau	102 800.00 €	50%
Sous total subventions et participation		102 800.00 €	
TOTAL H.T		205 600.00 €	

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACQUART.

« Juste pour compléter concernant la nature des travaux :

- Pour l'avenue Foch, c'est une conduite qui fait 250 mètres linéaires, en remplacement d'une conduite en fonte grise VN80 par une en fonte DN100.
- Pour la route du Colombier, c'est une ancienne conduite en fonte grise VN100 qui sera renforcée sur 450 mètres linéaires par une fonte VN150.
- Pour les Alberts, c'est une ancienne conduite en PVC collé DN63 qui sera remplacée par une conduite en PEHD DN63. C'est purement technique.
Pour l'avenue Foch, le programme coûtera 66 500 €, la route du Colombier, 87 500 €, et les Alberts, 51 600 € ».

Monsieur le Maire propose :

- **D'approuver** l'opération pour des travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable Avenue Foch – Route du Colombier et les Alberts pour un montant de 205 600.00 € HT soit 246 720.00 € TTC.
- **D'approuver** la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **De l'autoriser** à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix pour)** :

- **Approuve** l'opération pour des travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable Avenue Foch – Route du Colombier et les Alberts pour un montant de 205 600.00 € HT soit 246 720.00 € TTC.
- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Rapport n° 10 : Travaux de mise en place de toilettes publics PMR autonettoyant /
Approbation et Demande de subvention après de la Région dans le cadre du plan bonus
relance 2020/2021**

La Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a pour projet des travaux de mise en place de toilettes publics PMR autonettoyant à côté de la médiathèque afin de remplacer les toilettes vers la mairie.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de la Région dans le cadre du plan bonus relance 2020/2021.

L'opération est estimée à la somme de 45 573.00 € HT soit 54 687.60 € TTC

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant:

Sources	Libellé	Montant	Taux
autofinancement		22 786.50 €	
Sous total		22 786.50 €	
Subvention	Région plan bonus plus 2020/2021	22 786.50 €	50%
Sous total subventions et participation		22 786.50 €	
TOTAL H.T		45 573.00€	

Monsieur LEGRAS demande où seront installées ces toilettes ?

Monsieur PERREAULT répond dans le prolongement, quand on est face à la mairie, cela séparera un peu la place qu'il y a devant la médiathèque. Il faut que les toilettes soient visibles quant on arrive de la place. Il y aura un habillage et un aménagement paysager autour.

Monsieur LEGRAS dit que c'est un bon projet mais la commission travaux qui a eu lieu récemment n'en a pas fait mention, pas plus que du projet de renforcement de l'eau vers le Colombier.

Monsieur PERREAULT rappelle que les travaux de renforcement d'eau est la suite du schéma directeur élaboré à l'époque, en prenant les priorités dans l'ordre. L'aménagement des toilettes a été évoqué suite à la possibilité d'une demande de subvention, sachant que les toilettes publiques sous la mairie sont fermées depuis un an.

Madame COLLOVRAY demande ce que vont devenir les sanitaires actuels sous la mairie.

Monsieur PERREAULT répond qu'ils pourront peut être servir comme local de rangement pour le matériel de voirie.

Monsieur le Maire propose :

- **D'approuver** l'opération de mise en place de toilettes publics PMR autonettoyant à côté de la médiathèque pour un montant de 45 573.00 € HT soit 54 687.60 € TTC.
- **D'approuver** la demande de subvention auprès de la Région plan bonus plus 2020/2021
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **De l'autoriser** à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix pour) :**

- **Approuve** l'opération de mise en place de toilettes publics PMR autonettoyant à côté de la médiathèque pour un montant de 45 573.00 € HT soit 54 687.60 € TTC.
- **Approuve** la demande de subvention auprès de la Région (plan bonus plus) 2020/2021.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Rapport n°11 : Informations Déclarations d'Intention d'Aliéner

L'ensemble des informations a été envoyé sous forme de tableau.

Rapport n°12 : Actes de gestion du Maire

Aucuns actes de gestion du Maire

Rapport n°13 : Informations du Maire

- Pôle emploi :
 Au 15 janvier. Nombre de demandeurs : 232. Hommes : 118. Femmes : 114.
 Indemnisables : 172. Non indemnisables : 60.
 Au 15 février. Nombre de demandeurs : 227. Hommes : 112. Femmes : 115.
 Indemnisables : 178. Non indemnisables : 49.
- Conseil Municipal en séance publique se déroulera le 14 avril 2021 à 18 heures 30.
- Divers :
 Les élections Départementales et Régionales auront lieux les 13 et 20 juin. Les membres du conseil municipal sont réquisitionnés pour les deux tours. Il ne faut pas hésiter à proposer des personnes qui bien sur sont électeurs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGRAS :

« Nous sommes dans une procédure de révision de notre PLU, qu'en est il du PLUi »?

Monsieur JACQUART précise que le conseil municipal doit se prononcer sur son adhésion au PLUi. Il n'est pas souhaitable de passer en PLUi, dans la mesure où ce n'est pas obligatoire. Cela est reporté en 2026 voir 2027.

Monsieur FROMONT rappelle également que la loi d'orientation sur les mobilités impose aux collectivités de prendre une décision fin mars sur la prise de compétence ou pas sur l'autorité de transport. C'est une décision de la Communauté de Communes de la Dombes. Il demande la position de Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire répond que cela a déjà été débattu en conférence des maires. La Région demande que les Communautés de Communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ne prennent pas la compétence. Il est donc prévu de ne pas prendre cette compétence transport.

Monsieur JACQUART rappelle qu'une commission spécifique PLU ouverte à tout le Conseil municipal est fixée le jeudi 1^{er} avril à 18 heures.

Rapport n°14 : Informations des Adjointes

Monsieur PERREAULT :

« Avant le prochain Conseil municipal, nous avons été mis dans l'obligation, de dénommer des noms de rues et d'impasses dans le nouveau lotissement Bissieux qui est en train de se terminer. Cela a été évoqué en réunion de commission d'urbanisme.

Trois noms de rues sont proposés pour la rue principale du lotissement et deux impasses (une de chaque côté). L'impassse de gauche sera l'impassse des Jacinthes (la résidence qui s'y trouve s'appelle la résidence des Jacinthes). De l'autre côté, l'impassse serait l'impassse des Magnolias, et la rue principale, la rue des Pivoines. Cela fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil ».

Monsieur MARTINON :

« Concernant la navette Marguerite, suite à la dernière commission, nous avons supprimé le mercredi matin et trois arrêts : Putet, Grosjean et Les Roux puisque nous avons très peu de monde. Nous verrons plus tard s'il faut les remettre en place ou pas.

Deuxième chose : Le comité de jumelage a créé un site internet. L'assemblée générale se fera sur le site.

Par rapport à la participation en citoyenneté, je ferai une réunion le jeudi 25 mars. Je vous tiendrai informés ainsi que sur l'organisation d'une opération de ramassage des déchets sur la Ville ».

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour Le Progrès et M. CORNATON pour La Voix de l'Ain. Mme Fabienne FLORIT, Chargée de communication et Mme ROBILLARD, Directrice Générale des Services.

Pour extrait certifié conforme,

M. le Maire
Patrick MATHIAS

